



## ***Règlement de la course solidaire ANNERICIENNE du 27 juin 2021***

### **Article 1 – Organisation**

Un parcours pédestre en pleine nature nommée « l'Annericienne » est organisée le 27 juin 2021 à Ennery par l'association Les Amis de Fayako et US ENNERY JUDO.

### **Article 2 – Les parcours**

- Les parcours enfants «RUN» (7/12 ans) : 2 km ou 4 km ( une ou deux boucles d'un circuit vallonné d'une distance de 2 km )
- Les parcours adultes «RUN» (à partir de 12 ans) : 5 km ou 10 km ( une ou deux boucles d'un circuit vallonné d'une distance de 5 km )
- Le parcours randonnée (tout âge) : 5 km ou 10 km (une ou deux boucles d'un circuit vallonné d'une distance de 5 km )

Ces courses tout terrain empruntent les chemins de la commune d'Ennery.

### **Article 3 – Inscription**

L'inscription à l'un de ces parcours entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Les inscriptions se feront le jour de la course à partir de 8h30 au stade d'Ennery.

Pour valider l'inscription, il vous sera demandé :

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 ans ou une attestation sur l'honneur (si possible : la télécharger sur le site et l'apporter complétée le jour de la course).
- 10 € par participant.

Pour les mineurs, la présence d'un adulte sera obligatoire pendant la manifestation.

### **Article 4 – Déroulement**

Le départ sera donné :

- A 9h30 pour les parcours enfants «RUN»

Le départ sera libre :

- Entre 9h et 11h pour les parcours adultes «RUN»
- Entre 9h et 10h pour le parcours randonnée

Le départ et l'arrivée se font au même endroit : le vieux chemin de Pontoise, derrière le stade de Football.

Le dossard devra être porté en évidence sur la poitrine. Chaque coureur devra prévoir des épingles pour l'attacher.

### **Article 5 – Sécurité**

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et devra s'assurer auprès de son médecin que son état de santé lui permet de participer à cette épreuve.

Les traversées des routes seront sécurisées par des bénévoles. Une équipe de secouristes sera sur place pour les premiers soins. Une liaison téléphonique permanente sera mise en place avec les services de secours.

Un protocole sanitaire spécifique est établi et consultable sur le site : [www.lesamisdefayako.fr](http://www.lesamisdefayako.fr)

Selon les directives ministérielles, le port du masque et le respect des gestes barrières seront de rigueur avant et après chaque parcours (voir protocole sanitaire spécifique de la manifestation).

### **Article 6 – Annulation**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo ou d'indicateurs sanitaires covid nationaux et du Val d'Oise défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ de la course, d'arrêter la course, de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis.

### **Article 7 – Droit à l'image**

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de la course.

Les participants autorisent les organisateurs à exploiter les images de la manifestation, sans qu'ils puissent s'y opposer par leur droit à l'image.

### **Article 8 – Responsabilité**

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la MAIF. L'association Les Amis de Fayako décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs, vols ou dégradations quelconques qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve.